

PROTOCOLE SANITAIRE DU JUDO CLUB DE KEMBS



JANVIER 2022



Entrée en vigueur : à partir du 17 Janvier 2022.

Le protocole du judo club de Kembs a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.

L'objectif de notre club est de permettre des activités encadrées et sécurisées ainsi que des regroupements au sein du club. Il essaie de répondre au niveau de vigilance fixé par le gouvernement.

Ce protocole permet une poursuite de la pratique du judo dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Les gestes sanitaires s'appliquent toujours et doivent être respectés de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour tous dès l'entrée dans le dojo (en dehors de la situation de pratique physique).

Organisation du club :

- Un registre détaillé des présences est tenu par l'enseignant afin de permettre le suivi des contacts au sein du club.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général.
Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer:
 1. Des mouchoirs jetables avec une pochette pour les isoler après utilisation,
 2. Solution hydro-alcoolique.
 3. Ses « zoori » (claquettes).
 4. Sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- En cas d'absence à une séance :
 1. Les entraîneurs de chaque cours donneront aux parents un moyen de les contacter (groupe whatsapp, mail...).
 2. Les parents s'engagent, pour permettre un traçage des éventuels cas contacts, à informer l'entraîneur du motif (COVID ou non) de l'absence.
- Les accès étant limités, pour les cours enfants, les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants à la porte extérieure du Dojo.
- Le port du masque est obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Les judokas veillent à respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans leur coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- L'utilisation des vestiaires est interdite et chaque participant arrive donc dans la salle vêtu de son judogi.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- La séance :
 1. Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
 2. Le cours est adapté pour répondre aux nouvelles mesures de distanciation et de traçabilité exigées.
- Des sous-groupes étanches de 4 judokas sont donc constitués pour réduire les risques de brassage et la distance entre les groupes (2 mètres) respectée. La prise de boisson est également organisée en groupe pour répondre aux mêmes impératifs.

Mise en place du Pass' sanitaire :

- Depuis le 30 septembre 2021, le pass' sanitaire est obligatoire dans tous les équipements sportifs dès l'âge de 12 ans et 2 mois.

En cas de symptômes

- Tout pratiquant présentant des symptômes sera isolé (en présence d'un enseignant pour les enfants) et les parents seront alertés pour qu'ils viennent le chercher .
- A l'école, un autotest doit alors être réalisé. Deux autotests sont réalisés à J+2 et J+4 pour tous les élèves de la classe.

Au club, les cours n'ayant lieu qu'une fois par semaine, les parents des enfants du groupe concerné (considérés comme cas contact) seront prévenus et réaliseront un seul autotest le jour du cours suivant avant d'emmener leur enfant. Le pratiquant pourra alors, si ce test est négatif, assister au cours. A défaut, il devra attendre la séance suivante.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)

Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque).